

Rapport sur les comptes de l'exercice 2018

L'exercice 2018 est la 8^{ème} année pour laquelle le syndicat SUD FPA présente des comptes annuels approuvés selon l'obligation de la loi d'août 2008.

Les formes des comptes annuels diffèrent selon que le total des ressources est inférieur à 2 000 €, compris entre 2 000 et 230 000 €, enfin supérieur à 230 000 €. Les syndicats dont le total des ressources est supérieur à 2 000 € et inférieur à 230 000 €, doivent présenter des comptes selon la forme **simplifiée**. Le syndicat SUD FPA est dans ce cas (voir Annexe – Ressources).

Les comptes du syndicat SUD FPA sont organisés de la manière suivante :

9 régions ont leur comptabilité propre et leur trésorier : Alsace / Champagne-Ardenne / Ile-de-France / Midi-Pyrénées / Nord-Pas-de-Calais / Picardie / Provence-Alpes-Côte-D'azur.

- Une comptabilité « Petites Régions » qui enregistre les écritures relatives aux adhérents rattachés à aucune des régions précédemment citées (AFPA et hors AFPA).
- Une comptabilité spécifique « Montreuil » pour une meilleure visibilité du fonctionnement des instances nationales (organisation des Conseils nationaux, du bureau et de l'administration à Montreuil, perception de la participation des régions (50% des cotisations), organisation des congrès etc.
- Des transferts entre régions (par exemple : soutien financier d'une grande région vers une plus petite).
- Des transferts des régions vers le compte national. Comme expliqué ci-dessus, le syndicat a décidé que la moitié des cotisations encaissées par les régions seraient reversées au national.
- Les comptes présentés sont l'agrégation nationale SUD FPA de ces comptabilités. Par définition, les transferts entre régions et des régions vers le national s'annulent.

Conformément aux statuts, ces comptes ont été présentés dans chaque région lors d'assemblées générales :

Région	Date de l'Assemblée	Avis
Alsace	04/06/2019	FAVORABLE
Champagne Ardennes	12/09/2019	FAVORABLE
Ile de France	17/09/2019	FAVORABLE
Midi-Pyrénées	22/10/2019	FAVORABLE
Nord Pas de Calais	25/04/2019	FAVORABLE
Petites Régions	06/06/19-12/06/19- 12/07/19	FAVORABLE
Picardie	25/04/2019	FAVORABLE
Provence Alpes Côte d'Azur	02/07/2019	FAVORABLE
CN / BN	09/07/2019	FAVORABLE

L'instance nationale de validation des comptes s'est réunie le 30 octobre 2019 et a rendu l'avis suivant :

« favorable »

1. Bilan

1.1) Actif

L'actif comprend l'actif immobilisé, l'actif circulant et les charges constatées d'avance.

1.1.1) Actif immobilisé

L'actif immobilisé a une valeur de 1 061 €.

- Le syndicat n'a pas d'immobilisations incorporelles. En particulier, il n'a pas de droit au bail car il n'est pas locataire, le siège étant abrité dans les locaux mis à disposition du syndicat par un employeur, l'AFPA.
- Le syndicat ne possède pas non plus d'immobilisations corporelles. La valeur unitaire des biens qu'il possède fin 2018 est inférieure à 500 € et le syndicat a choisi de ne pas les immobiliser mais de les passer en charges.
- Le syndicat détient donc des immobilisations financières pour une valeur de 1 061 € (souscription de 4 parts au capital du Crédit Coopératif en 2010 pour 61 € et prêt accordé à adhérent en 2015 pour 1 000 €)

1.1.2) Actif circulant

L'actif circulant comprend :

- Des disponibilités pour un total de 121 888 €. Ce sont les comptes de trésorerie et d'épargne des trésoreries régionales et nationale.
- Un reliquat d'avance non remboursé sur un achat groupé de matériel (régularisation sur 2019).

1.2) Passif

Il comprend les fonds syndicaux, les provisions pour risques et charges, les fonds dédiés, les dettes et les produits constatés d'avance.

1.2.1) Les fonds syndicaux

Ils sont constitués des fonds propres sans droit de reprise ainsi que le résultat de l'exercice.

Les fonds propres sans droit de reprise ont été constatés lors du bilan d'ouverture de 2010 et en janvier 2011 pour la région PACA. Leur contrepartie était les soldes bancaires créditeurs au 01/01/2010 (et au 01/01/2011 pour la région PACA). Ces fonds propres s'élèvent à 60 632 €.

Le compte « report à nouveau » comprend les résultats des exercices 2010 à 2017 par décision du Conseil National, soit un total de 53 116 €. Le résultat de l'exercice 2018 est de 8 840 €.

1.2.2) Les provisions pour risques et charges

Leur valeur est nulle.

1.2.3) Les fonds dédiés

Leur valeur est nulle.

1.2.4) Les dettes

Le syndicat a reçu un remboursement d'achat de matériel auprès du CCE en 2013 pour un élu SUD d'un montant de 511,16 € non imputé et en cours de régularisation.

Le syndicat n'a pas contracté d'emprunt. Le syndicat n'a pas de salariés et n'a pas donc de dettes sociales. Le syndicat ne paie pas d'impôts et n'est pas assujetti à la TVA. Aucun compte bancaire ne présentait de découvert au 31/12/2018.

1.2.5) Les produits constatés d'avance

Leur valeur est nulle.

BILAN SYNTHETIQUE

SUD FPA

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	60 632	60 632
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières	1 061		1 061	1 061	- Réserves réglementées		
TOTAL I	1 061		1 061	1 061	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	53 116	48 871
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	8 840	4 245
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes				1 400	TOTAL I	122 588	113 748
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	150		150		Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	121 888		121 888	111 798	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse					Autres	511	511
TOTAL II	122 038		122 038	113 198	TOTAL III	511	511
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	123 099		123 099	114 259	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	123 099	114 259

1) Compte de résultat

2.1) Les produits

Ils comprennent les cotisations des adhérents, les dons et participations, les prestations de services et les produits financiers.

2.1.1) Les cotisations

Le syndicat a encaissé 40 995 € de cotisations en 2018. Les cotisations obéissent à un barème. Par exemple, un adhérent percevant un salaire annuel net compris entre 24 830 et 26780 € verse une cotisation mensuelle de 14,10 €.

Tranches Salaire annuel net		Cotisation mensuelle
12 480	13 650	6,00
13 650	14 690	6,60
14 690	15 860	7,20
15 860	17 030	7,80
17 030	18 330	8,40
18 330	19 760	9,20
19 760	21 320	10,20
21 320	23 010	11,20
23 010	24 830	12,60
24 830	26 780	14,10
26 780	28 860	15,60
28 860	31 070	17,20
31 070	33 540	18,80
33 540	36 140	20,60
36 140	39 000	23,10
39 000	+ 1€ par tranche de 1 300€	

Retraités : cotisation mensuelle forfaitaire de 6 €

Chômeurs : cotisation mensuelle forfaitaire de 2 €

2.1.2) Les dons et participations

Mais les adhérents peuvent également apporter leur participation et leur don pour telle ou telle action. Les dons et participations ont représenté 1 160 € en 2018.

2.1.3) Les prestations de services

Aucune en 2018.

2.1.4) Les produits de procès

Aucun en 2018.

2.1.5) Les produits financiers

Des régions ont choisi de placer de l'argent sur des comptes bancaires rémunérateurs. Ces placements ont rapporté 4 415 € en 2018.

Une région a clôturé un compte rémunéré dont le trésorier actuel ne possédait pas les documents nécessaires au fonctionnement. Les intérêts auraient dû être portés chaque année sur présentation du livret au guichet, ce qui n'a pu être fait depuis 2005. A la reprise de la trésorerie en 2010, la comptable nationale a reporté le montant inscrit sur les comptes. Ce montant n'a pas varié depuis.

La différence entre le montant remboursé par la banque postale et le montant inscrit dans les comptes a été portée en produits financiers pour 4 373 €.

Le reste, soit 42 €, concerne la rémunération des livrets associatifs des autres régions qui en possèdent un.

2.1.6) Contribution de financement-report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Leur valeur est nulle.

2.2) Les charges

Les seules charges du syndicat sont les achats, les charges externes, les contributions et cotisations versées et les charges financières.

2.2.1) Les achats

Il s'agit d'achat de matériel et de service informatique pour un montant de 160 € (valeur inférieure à 500 € non immobilisée) et de fournitures administratives pour un montant de 786 €. Le total est de 946 €.

A cela s'ajoutent le solde des frais de participation pour deux adhérents au congrès du syndicat Solidaires qui s'est déroulé à St Brieuc en 2017 pour un montant de 800 €.

2.2.2) Les charges externes et les impôts

Charges externes	Montant 2018
Transports	12 160
Honoraires / Contentieux	7 900
Hébergement	4 252
Restauration	5 176
Téléphone et Internet	1 174
Frais bancaires hors agio	1 026
Calendriers / agendas SUD	538
Réceptions	315
Affranchissements	166
Documentation générale	159

Le total des charges externes est de 32 866 € en 2018. (25 867 € en 2017).

Les dépenses les plus importantes sont les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration surtout causées par les conseils nationaux et bureaux. Le conseil national est la réunion des représentants des conseils régionaux. Ces représentants viennent pour 2 jours à Montreuil et doivent être hébergés. Les conseils ont lieu en moyenne tous les 2 mois.

Courant octobre 2018, la direction générale de l'AFPA a lancé un plan de sauvegarde de l'emploi de grande envergure. Le syndicat SUD FPA s'opposant au déploiement de celui-ci, il a saisi un cabinet d'avocats afin de bénéficier d'une expertise et de pouvoir préparer des actions en justice. Les frais plus élevés que les autres années en honoraires sont la conséquence de cette prise de décision.

2.2.3) Les cotisations et contributions versées

Pour chaque adhérent, SUD FPA verse une cotisation annuelle de 4,5 € à l'Union Syndicale Solidaires et des régions versent des cotisations aux Unions Solidaires Départementales. SUD FPA est membre de l'Union Syndicale Solidaire, participe au Conseil National et au Bureau et est solidaire des décisions et actions menées. Le syndicat SUD FPA cotise aussi à UNIRS en fonction du nombre de ses adhérents retraités et au CEFI (organisme de formation de Solidaires). En tout, le syndicat a dépensé 1 497 €.

A cela, vient s'ajouter des contributions versées en solidarité avec des actions menées par d'autres syndicats SUD (ex : soutien au mouvement de grève de SUD rail). Le montant des contributions s'élèvent à 1 500 €.

Le total des autres charges est de 2 997 € en 2018 (2 386 € en 2017).

2.2.4) Les charges financières

Les frais de tenues de comptes s'élèvent à 122 € pour l'année 2018.

2.2.5) Les charges exceptionnelles

Leur valeur est nulle

2.2.6) Engagements à réaliser sur contribution de financement

Leur valeur est nulle.

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

SUD FPA

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	34 612	36 784	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés			Autres produits	42 155	43 380
Rémunération du personnel			Produits financiers	4 415	35
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges	2 997	2 386			
Charges financières	122				
TOTAL (I)	37 731	39 170	TOTAL (I)	46 571	43 415
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	37 731	39 170	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	46 571	43 415
BENEFICE OU PERTE	8 840	4 245			
TOTAL GENERAL	46 571	43 415	TOTAL GENERAL	46 571	43 415

3) L'annexe

3.1) Faits majeurs de l'exercice

Aucun fait majeur lors de l'exercice 2018.

3.2) Principes-règles-méthodes comptables

Les comptes ont été établis suivant le règlement du CRC n° 99-01 propre aux associations et l'avis du CNC 2009-07 propre aux syndicats. Les comptes donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du syndicat, dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de continuité de l'exploitation et de permanence des méthodes.

3.3) Tableau des immobilisations

Comme en 2017, il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles durant cet exercice. La valeur unitaire des biens acquis en 2018 est inférieure à 500 € et le syndicat a choisi de ne pas les immobiliser mais de les passer en charges.

Actif immobilisé	Valeurs brutes début exercice	Acquisition ou virement de poste à poste	Cession ou mise hors service	Valeurs brutes fin exercice
Logiciels, licences, site Internet				
Total immobilisations incorporelles				
Installations générales, agencements				
Matériel de bureau et Informatique				
Matériel de transport				
Mobilier				
Total immobilisations corporelles				
Participation au capital Crédit Coopératif	61			61
Prêts	1 000	0	0	1 000
Total immobilisations financières	1 061	0	0	1 061
Total Général	1 061	0	0	1 061

3.4) Tableau des amortissements : Il n'y a pas eu de dotations aux amortissements durant ce deuxième exercice.

Amortissements	Amortissements début exercice	Augmentation de la dotation	Diminution ou reprise	Amortissements fin exercice
Logiciels, licences, site Internet				
Total immobilisations incorporelles				
Installations générales, agencements				
Matériel de bureau et Informatique				
Matériel de transport				
Mobilier				
Total immobilisations corporelles				
Total Général	0	0	0	0

3.4) Stocks

Il n'y en a pas.

3.5) Tableau des provisions

Il n'y en a pas.

Provision	Provision début exercice	Augmentation de la dotation	Diminution ou reprise	Provisions fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation des stocks	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0	0	0	0
Provision pour dépréciation des comptes financiers	0	0	0	0
Total général	0	0	0	0

3.6) Tableau des créances et des dettes

Créances	Brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Charges constatées d'avances			

Dettes	Brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont				
à 2 ans maximum à l'origine				
à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	511			511
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				

Des dettes étaient constatées à fin 2018 pour un montant de 511 €.

3.7) Charges constatées d'avance

Elles sont de valeur nulle : le syndicat n'a pas souscrit d'abonnement ni de contrat d'assurance à cheval sur deux exercices.

Il n'y a pas de stock de fournitures administratives.

3.8) Les produits constatés d'avance

Leur valeur est nulle. Le syndicat ne reçoit aucune subvention qu'il aurait alors pu percevoir en avance.

3.9) Les fonds dédiés

Ils sont de valeur nulle. Le syndicat n'a reçu aucune ressource devant être obligatoirement affectée à un projet et qu'il n'aurait pas complètement utilisée.

3.10) Comptabilisation des cotisations

3.10.1) Cotisations reçues

Les cotisations sont enregistrées selon les encaissements quelle que soit l'année de la cotisation. (Des cotisations de 2017 encaissées en 2018 ont été comptabilisées dans les produits de l'année 2018).

Le syndicat considère qu'il n'appelle pas les cotisations des adhérents mais que ceux-ci les versent et manifestent ainsi entre autres expressions leur adhésion, conformément aux statuts.

Le syndicat ne détient pas, quant aux cotisations, de créances à l'égard de ses adhérents.

3.10.2) Cotisations versées à Solidaires

Les cotisations versées sont enregistrées selon les décaissements quelle que soit l'année de cotisation. La base de cotisations s'établit sur le nombre d'adhérent.es au 31 décembre N-1.

3.11) Engagements à réaliser et report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Ils sont de valeur nulle, le syndicat n'ayant reçu aucun fond dédié ni en 2017, ni antérieurement.

3.12) Actions de solidarité des organisations syndicales

A la fin 2018, le syndicat n'avait pas contracté d'obligations envers ses adhérents ou autres bénéficiaires qui auraient nécessité l'inscription de provisions.

3.13) Paiements

Le syndicat n'a pas de caisse. Tous les paiements se font par chèque, prélèvement ou virement. Les cotisations des adhérent.es sont également perçues par prélèvement, chèque ou virement.

3.14) Ressources du syndicat

Ressources du syndicat SUD FPA en 2018	
Cotisations des adhérents	40 995
Dons et participations	1 160
- Reversements de cotisations	1 497
Subventions reçues	0
Produits juridiques	0
Autre produit d'exploitation	
Produits financiers	4 415
Total	45 073

A noter que le syndicat SUD FPA n'a reçu aucune subvention. Les ressources sont au final de 45 073 €. Le syndicat SUD FPA fait donc partie des organisations syndicales devant présenter des comptes simplifiés.

3.15) Effectifs

Le syndicat SUD FPA n'a établi aucun contrat de travail en 2018. Il n'a ainsi aucun salarié.

	Au 31/12/2018	
Personnel	Temps plein	Temps partiel
Personnel administratif	0	0
Permanents syndicaux	0	0

3.16) Les contributions en nature

3.16.1) Locaux

Le syndicat utilise un local de 3 pièces (60m²) situé au 14^{ème} étage de la Tour Cityscope à Montreuil, mis à sa disposition par l'AFPA, comme le prévoit d'une part le code du travail et d'autre part l'accord sur l'exercice des droits syndicaux de 2014 à l'AFPA.

Cette contribution est difficilement évaluable. Il n'est pas aisé de trouver une valeur locative de comparaison. Les locaux ne sont pas isolés, ne possèdent pas d'accès propre. Ils ne seraient pas louables en l'état. Par ailleurs, le syndicat ne peut répercuter dans ses comptes une charge de la hauteur de laquelle il n'est pas responsable.

En régions, le syndicat utilise les locaux syndicaux prévus par l'accord sur l'exercice des droits syndicaux à l'AFPA et le code du travail. Ces locaux sont partagés avec les autres syndicats. En régions, des délégations syndicales aux Comités Régionaux d'Etablissement disposent de bureaux équipés de téléphones et d'internet.

3.16.2) Téléphone et internet

Le local national est équipé par l'employeur AFPA de téléphone, d'internet et d'ordinateurs. Pour le téléphone et internet l'avantage peut être évalué à 30 € mensuel, soit 360 € annuel. Les ordinateurs ont une valeur comptable nulle.

3.16.3) Personnel administratif

L'accord sur les moyens des syndicats prévoit qu'un personnel administratif est détaché à temps plein. En 2018, le personnel administratif a été présent durant toute l'année.

3.16.4) Autres personnels

Le syndicat SUD FPA bénéficie également pour son fonctionnement du détachement de 3,75 ETP (Emploi Temps Plein). L'avantage est difficilement évaluable. Se référer au salaire annuel moyen de l'AFPA serait prendre en compte et les salaires des classes 13 à 17 et leur nombre qui ont connu tous les deux depuis quelques années des augmentations que notre syndicat juge disproportionnées (cf « l'AFPA traîne un boulet, sa hiérarchie »). De plus, SUD FPA ne cherche pas à recruter et recrute effectivement peu d'adhérents appartenant à ces classes.

3.16.5) Crédit d'heures

Les adhérents AFPA du syndicat SUD FPA disposent d'un crédit d'heures national de 200 jours qui peut être utilisé par les adhérents ne disposant pas de mandats au sein de leur entreprise et voulant participer à des réunions syndicales.

3.16.6) Réunions d'informations syndicales

Les accords prévoient qu'une réunion d'information syndicale d'une durée d'une heure peut être organisée chaque mois par les sections syndicales.

3.16.7) Assemblées régionales

Les adhérents de chaque région peuvent se réunir 2 fois par an en Assemblées Générales et disposent d'une autorisation d'absence sans retenue de salaire.

3.16.8) Congrès

Le dernier congrès a eu lieu en juin 2017. Le prochain est prévu en 2020.

3.17) Engagements hors bilan

Il n'y en a pas.

3.18) Engagements reçus

Il n'y en a pas.

3.19) Informations relatives à la rémunération des dirigeants.

Aucun dirigeant du syndicat n'a été rémunéré.

3.20) Honoraires des commissaires aux comptes

Il n'y en a pas

Annexe : Commission de contrôle des comptes

Rapport de l'instance nationale de validation des comptes

Montreuil, le 24 octobre 2019

ASSEMBLEE REGIONALE - COMPTES 2018 (art.6-2 des statuts)

A) Les adhérents de la région, réunis en Assemblée Générale, ont pris connaissance du rapport annuel du trésorier régional.

Ils déclarent : - donner quitus
 - ne pas donner quitus et émettent les réserves suivantes :

.....

B) Ils ont pris connaissance du rapport du trésorier national et rendent l'avis suivant :

.....

C) Ils donnent mandat* à pour les représenter à l'instance de validation des comptes (art 7-3 des statuts)

** La personne mandatée ne peut pas être trésorier (régional ou national), ni membre du bureau national.*

	<i>Nom - Prénom</i>	<i>Date</i>	<i>Signature</i>
<i>Le Secrétaire de la section régionale</i>			
<i>Le Trésorier Régional</i>			

Ce document, résultat de l'AG régionale, doit être remonté au Bureau National pour les régions ayant une trésorerie ou au trésorier « Petites Régions » pour les autres.